

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION SUR LA RN 7 DU 12 OCTOBRE A YZEURE

### Présents :

*BÉLOT Christiane, adjointe au maire de Varennes sur Allier,  
CHASSIN Marie José, Maire de La Chapelle-aux-Chasses, député  
suppléante,  
CARRILLON COUVREUR Martine, Députée de la 1ère circonscription de la  
Nièvre,  
LAÏDOUNI Christiane, Vice-Présidente du Conseil Régional de Auvergne,  
VANDELLE Martine, Vice-Présidente du Conseil Régional de Bourgogne,  
AUBOIS Jean Marie, Maire de Chantenay ST Imbert,  
CHAMBEFORT Guy, Député de la 1ère circonscription de l'Allier, Maire  
d'Yzeure,  
CHARASSE Gérard, Député de la 4ème circonscription de l'Allier,  
CHARMANT Marcel, Président du Conseil Général de la Nièvre,  
COLLANGES Yves, Maire de Saint- Pierre-Laval  
COUPRIE Hubert, Agglomération de Nevers,  
DENIZOT Alain, Maire d'Avermes, Conseiller Général de l'Allier,  
JAYOL Bernard, 1<sup>er</sup> Vice-Président de Grand Rouanne Agglomération,  
LAROCHÉ Jean Michel, adjoint au Maire de Bessay  
MALLOT Jean, Député de la 3ème circonscription de l'Allier  
MICHEA Jacky, Conseiller Régional Bourgogne  
PERRIN Pascal, Conseiller Général, Adjoint au maire d'Yzeure,  
SIMON Michel, Maire de Bessay sur Allier.*

### Excusé :

*LESTERLIN Bernard, Député de la 2ème circonscription de l'Allier.*

Madame CARRILLON COUVREUR ouvre la séance en remerciant Guy CHAMBEFORT de son accueil.

La rencontre de ce jour constitue un temps important dans le dossier de la RN 7. Madame Carillon Couvreur rappelle qu'actuellement la situation est bloquée. Les travaux de la RN 7 ne progressent plus. Aujourd'hui, l'Etat a proposé un contrat Partenariat Public-Privé qui ne convient pas aux régions. Ces dernières ne souhaitent ni ne peuvent participer au financement de la RN 7 à la hauteur demandée par l'Etat (50%).

Madame CARRILLON COUVREUR exprime plusieurs points qui pourraient être abordés pendant la réunion.

- Quelle stratégie adopter face à ce problème ?
- De quelle façon les régions pourraient-elles accompagner le projet RN 7 ?

Ces dernières sont prêtes à intervenir mais de façon différente peut être par d'autres moyens financiers.

- La différence de situation des 3 départements.

Bernard JAYOL remercie M CHAMBEFORT pour son accueil et les participants de leur présence. Il fait un rappel chronologique des événements qui ont jalonné l'histoire de la RN 7 depuis la fin des années 80.

-1989 : signature du contrat :  
☛ Mise en place de la A 77  
☛ L'Etat s'engage pour la réalisation de la 2 X 2 voies dans un délai de 8 ans  
☛ Une priorité est donnée à la déviation des grandes agglomérations  
☛ Aucun projet n'est fait pour 80 km de route

Bilan : 100 km ont été réalisés, 50 km sont en travaux ou à l'étude.  
Un espoir pour terminer les travaux en 2012 ?

- 2005 : réunion de Magny-Cours :  
☛ Pas de solution prévue pour les 80 km restants. Ce qui pénalisent l'ensemble de l'itinéraire.  
☛ 3 associations se créent,  
☛ Une solution est prévue : la fédération de tous les acteurs.

- 2006 : Comité de coordination est créé avec 3 associations, il élabore le livre bleu.

- 2007 : Réception par PERBEN.  
☛ Ce dernier est favorable au PPP avec une contribution des collectivités à 50%  
☛ Un rapport est commandé à Monsieur DURANTON.

Martine CARRILLON COUVREUR pose la question sur l'avancée du projet et cite les trois idées des différents Conseils Régionaux.

- Le Conseil Régional d'Auvergne propose de travailler sur le financement d'un document d'intention commun réalisé par le biais d'un cabinet.

- Le Conseil Régional Rhône Alpes souhaite intervenir dans un projet autre que le PPP. Il estime qu'il faudrait prendre un rendez-vous D. MIGAUD.

- Le Conseil Régional de Bourgogne propose qu'une rencontre soit organisée avec Stéphane BOUILLON qui est à Matignon (ex Préfet de la Loire). Ce dernier aurait dit que ce dossier serait prioritaire avec celui de Magny-Cours.

Madame CARRILLON COUVREUR pense qu'il est important de se montrer tous unis.

Guy CHAMBEFORT précise que le Préfet de région a parlé de concession autoroutière qu'il étudie le passage à 110 km/heure de la RN 7. Cependant d'autres sources ont déclaré qu'une concession était impossible. M. CHAMBEFORT souhaite qu'un éclaircissement soit apporté sur la possibilité ou non de la réaliser.

Jean MALLOT indique que les travaux restant à réaliser sur le département de l'Allier représentent une charge financière pour les collectivités locales de 15 M€ pendant 20 ans.

Martine CARRILLON COUVREUR pense qu'il serait peut être intéressant de rencontrer Bernard SOULAGE pour avoir une position claire.

Marcel CHARMANT intervient en expliquant que lorsqu'a été décidé l'aménagement de la RN 7, l'État devait prendre en charge l'ensemble des coûts. Il rappelle que les trois régions concernées par le projet RN 7 sont socialistes. Il lui semble ainsi possible qu'un accord commun puisse être mis en place. Monsieur CHARMANT est favorable à la proposition de la région Auvergne. Selon lui, si les trois régions s'accordent, elles pourraient s'adresser directement au Premier Ministre. Le projet RN 7 requiert un intérêt national.

Christiane LAÏDOUNI expose la position du Conseil Régional d'Auvergne. La Région ne peut supporter économiquement les sommes qu'exigerait un PPP. Les routes nationales sont de la compétence de l'État, le refus de la Région de s'engager financièrement dans le projet RN 7 tel que le demande d'État actuellement est aussi une position politique.

Guy CHAMBEFORT poursuit en expliquant qu'il faut gérer ce dossier dans le domaine politique. Les Régions, Départements et Communautés d'agglomération ne peuvent supporter un coût financier trop important. Il estime que si le terme concession a été utilisé, il faut le reprendre à condition que le programme prévu soit terminé. Il est contre les péages pour les locaux.

Martine VANDELLE déclare que la Nièvre ne peut pas attendre. Il faut trouver une solution rapidement.

Bernard JAYOL rappelle que le projet RN 7 est une priorité pour notre territoire et que l'État est le grand responsable mais que tous doivent s'impliquer.

Jacky MICHEA soutient que l'on ne doit pas intervenir en dehors des prérogatives requises, qu'il faut attendre l'étude lancée par Monsieur DURANTON. Il est également opposé aux péages.

Martine CARRILLON COUVREUR est favorable à un document commun.

Marcel CHARMANT souhaite qu'une expression forte de la volonté commune soit apportée. Un entretien avec les trois Présidents de Région serait souhaitable.

Martine CARRILLON COUVREUR précise que cette réunion doit avoir lieu avant le mois de décembre.